

Compte-rendu CDAS du 24 septembre 2015

Le conseil départemental d'action sociale convoqué ce jour avait pour objet : le règlement intérieur, l'approbation du PV de la réunion du 24 mars 2015, le suivi des crédits d'actions locales 2015, les projets d'actions locales 2016, la restauration collective et les éventuelles questions diverses.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité ainsi que le PV du 24 mars 2015.

Comme ils l'avaient fait en mars 2015 concernant la diminution de 890 € du budget d'initiative locale les représentants FO ont dénoncé la nouvelle baisse de 910 € supportée par le budget 2016 qui est réduit au montant de 16 000 €,

La motion présentée au dernier CDAS par l'ensemble des représentants des personnels sur l'imputation sur notre budget d'intérêts moratoires relayée en représentation nationale semble aboutir. Ces intérêts moratoires avaient pour origine le paiement tardif par CHORUS en janvier de prestations relatives à l'arbre de Noël facturées début décembre : en effet l'administration centrale serait sur le point de diffuser une note autorisant le dépassement des crédits du budget du montant de ces intérêts moratoires. FO sera vigilant sur ce sujet.

Le reliquat sur le budget 2015 permet de donner une suite favorable à la demande d'équipement (réfrigérateur) de la trésorerie de Craponne. Cette situation est rendue possible par la baisse du nombre d'enfants bénéficiant de l'arbre de Noël (-17 enfants en 2015 par rapport à 2014).

En 2016 les actions proposées seront :

- sortie familiale au Pal le 28 mai 2016 (prévision de 50 participants subventionnés à hauteur de 20 €).
- sortie spectacle au Zénith de Clermont Ferrand le 9 avril 2016 « Résiste » (prévision de 50 participants subventionnés à hauteur de 20 €).
- déjeuner croisière sur la Loire pour les retraités le 7 juin 2016 (prévision de 40 participants subventionnés à hauteur de 20 €).
- aide à la rentrée scolaire pour les enfants de 15 à 17 ans : 30, 40 ou 50 € en fonction du quotient familial.

-

Le délégué présente un compte rendu de l'AG de l'ARAF du 2 juin 2015 :

- nouvelle baisse de la fréquentation en 2015
- compte de résultat déficitaire (-3568)

- La DGFIP recommande dans une telle situation de recourir soit au passage à une liaison froide, soit une convention avec au autre restaurant administratif .
- Le vote exprimé lors de la dernière assemblée générale par les agents est en faveur de la deuxième solution (90 % favorable). Proposition a été faite d'un conventionnement avec le restaurant inter administratif situé rue Vibert. Les 2 agents de notre ministère en fonction dans le restaurant finances sont assurés du maintien de leur emploi avec un niveau d'heures identique, toutefois leurs taches seront « requalifiées ».
- Le RIA (restaurant inter-administratif) est géré par une association dont le conseil d'administration est composé de membres désignés par l'administration et par des membres élus parmi les adhérents. La DGFIP y aura sa place avec 1 représentant de la direction et un du personnel.
- En 2014 il a servi 29975 repas soit 123/jour ; sa capacité maximum serait de 200 repas par jour.
- L'offre de repas quotidienne se compose de 5 entrées, 3 plats chauds, 2 légumes 3 fromages 5 desserts et pain à volonté. Le prix moyen d'un repas s'établit à 8,60 € . Pour les agents de notre Ministère, outre la subvention interministérielle de 1,22 € versée jusqu'à l'indice 466 une aide complémentaire forfaitaire de 3 € sera accordée : **ainsi le prix moyen payé par l'agent sera de 4,38€ pour les agents dont l'indice est inférieur à 466 et 5,60 € au delà de l'indice 466.**

En informations diverses le délégué présente une nouvelle prestation ministérielle : l'aide à la parentalité 6-12 ans.

Il s'agit d'une prestation sous forme de CESU (chèque emploi service universel pré-financé ; cette aide est soumise à conditions de ressources (tranche 1 : 400€, tranche 2 : 300€ et tranche 3 : 200€).

Les activités concernées sont la garde à domicile ou hors domicile, l'accompagnement des enfants sur le trajet domicile/école et el soutien scolaire ou les cours à domicile.

Les représentants FO : Bénédicte SILLITTO , Raluca ROTARIU-RAYNAL Robert GAGNE et Jean-Louis PAYRARD

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE,

C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu